

Comment les IFSI seront intégrés à l'université en 2013

Le rapport Berger au Président de la République a été remis hier, 17 décembre. Aux termes des [Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche](#), le rapporteur général Vincent Berger a commis un... [rapport](#). Les Assises ont été jugées souvent bien ternes, d'aucuns y ont vu une sorte de rituel obligé mais la nécessaire concertation républicaine l'exigeait sûrement. Après tout, l'enseignement supérieur se plaignait d'avoir été si peu écouté, sinon entendu, ces dernières années. Des voix ([EducPros.fr](#)) s'élèvent déjà, déçues du rapport. La [presse](#) s'en fait l'écho.



Le rapport fait une petite place au sort réservé aux formations paramédicales (et aux formations du travail social). Une petite place, c'est déjà beaucoup : elles avaient été inaudibles, ou quasi, pendant les Assises. A croire que la formation de 400 000 infirmiers, sans compter les rééducateurs, est un problème tout à fait négligeable au sein de l'enseignement supérieur, en France tout du moins.

Nous pouvons retenir deux propositions, les numéros 23 et 24, elles tiennent sur une page. Même si elles ne sont pas considérées comme des propositions "principales" par l'auteur du rapport, elles méritent un peu d'attention.

La proposition 23 n'en est pas une. Faute de se décider, le rapporteur liste des scénarios pour la réforme des études de santé. Il s'agit donc de réformer les dernières réformes. Pourquoi pas, en effet ? " Réformer les études de santé selon l'un des scénarios suivants : a) Ouvrir des accès passerelles à la deuxième ou troisième année des études de santé à partir de généralistes b) Créer une licence santé généraliste c) Mettre en place des parcours LMD correspondant aux quatre grands domaines de formation en santé."

Les soins infirmiers sont l'un des quatre grands domaines, à côté du médical, du pharmaceutique et de la rééducation. Comment dire plus clairement que le grade de licence n'est pas suffisant et que la formation professionnelle organisée par les IFSI est un obstacle si l'université doit organiser ses quatre filières de santé ? La tentation est toujours la même : le premier cycle de trois ans du nouveau dispositif d'étude en soins infirmiers vient à peine de se terminer, l'évaluation est en cours, qu'il faut déjà penser à le mettre à bas. D'autres scénarios, avec des partenariats respectueux par exemple, auraient pu être envisagés entre les instituts de formation et les universités.

La proposition numéro 24 ne s'embarrasse ni de détails ni d'arguties : "Accélérer l'intégration universitaire des formations sanitaires et sociales pour regrouper toutes les études de santé au sein de l'université". Une fois les étudiants titulaires d'une licence se verront proposer des masters dans une filière des métiers de la santé

réorganisée par l'université. Les arguments sont ici très généraux et le discours ne porte pas spécifiquement sur les filières de santé mais sur l'articulation licence - master. Le message est clair : les métiers de la santé ne doivent pas être traités autrement que tous les autres. Les problèmes d'insertion professionnelle des étudiants en psychologie ou en sociologie sont étendus à tous les autres, y compris à ceux qui ont vocation à s'universitariser rapidement ! C'est sans doute ce que le rapporteur appelle "l'intégration universitaire". Peu importe que les formations sanitaires ne connaissent pas (pas encore...) de problèmes de placement professionnel, peu importe que les réformes toujours en cours de ces formations soient centrées sur l'approche par les compétences, ce que l'université ne réussit pas bien, peu importe que l'alternance en formation soit un gage de réussite et de professionnalisation, il faut intégrer et regrouper ces filières du sanitaire et du social. Ce qui compte, c'est de limiter l'échec en master 2 ! Quelle méconnaissance de ces logiques professionnalisantes des secteurs sanitaires, logiques particulières certainement, mais qui réussissent là où d'autres étudiants, publics traditionnels des facs, échouent.

Madame la ministre nous promet une phase de "refondation et de changement". Nous voilà tout à fait rassurés. Un projet de loi devrait suivre avec la mise en œuvre est prévue en 2013. On n'arrête pas le progrès.